



# LA MARCHÉ AU CLAIR DE LUNE

Départ samedi 14 Septembre à 20h00, et arrivée le dimanche 15 Septembre à 8H  
Maison des Associations François Mitterrand - 2 av de Mindelheim -  
à BOURG DE PEAGE

## 30ème édition de la marche Semi nocturne 50 km 14 ET 15 Septembre 2019

Organisation : Office des Sports et de la Culture Péageois  
et Collectif Romanais Péageois,

### PARTICIPATION - REGLEMENT:

Marche semi nocturne de 50 km ouverte à toutes les personnes majeures et entraînées. Peuvent participer également les mineurs munis d'une autorisation parentale dûment remplie, signée et accompagnés d'un parent ou d'une personne responsable. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, aucun engagement ne sera validé hors de ces dispositions.

### DEROULEMENT- ORGANISATION:

Le départ sera donné le samedi 14 Septembre à 20H précises de la MDA à Bourg de Péage. Cette marche semi nocturne à allure libre mais soutenue n'étant pas une compétition, aucun classement ne sera publié. Chaque participant devra être couvert par une responsabilité civile. Chacun sera responsable des accidents dont il pourra être l'auteur ou la victime et devra respecter le code de la route et la législation en vigueur, ne pas s'écarter du tracé balisé. Il devra être équipé en conséquence de bonnes chaussures, une lampe individuelle permettant d'éclairer tout au long du parcours le balisage fluorescent.

Conserver sa feuille de route et la présenter à l'entrée des contrôles pour la faire valider. Cette feuille pourra être demandée à tout moment sur le circuit par des personnes encadrant la randonnée.

Des secouristes seront présents sur le circuit ainsi que les radios cibistes et autres assistants. Toutes ces personnes sont à votre disposition sur le trajet.

### CONTROLES

Les principaux contrôles de ravitaillement sont au nombre de trois pour ceux qui poursuivent la marche.

Restaurer-vous mais ne vous attardez pas trop.

- 1- Salle des fêtes de ROCHEFORT-SAMSON à 12 km
- 2- Salle des fêtes de BEAUREGARD-BARET à 25 km
- 3- Salle des fêtes de PAPELISSIER à 37 km
- 4- Arrivée à la MDA après les 13 km qui restent.

### ABANDON DANS LES CONTROLES

Des navettes gratuites sont mises à votre disposition pour les marcheurs ne pouvant ou ne souhaitant pas poursuivre afin de les ramener au point de départ sur présentation de leur feuille de route. Les arrêts sont à signaler aux points de contrôles en présentant la feuille de route. Pas de précipitation, il y aura de la place pour chacun.

### ENGAGEMENT- PARTICIPATION

L'engagement est fixé à 10€00 pour les inscriptions par courrier jusqu'au 20 Août le cachet de la poste faisant foi, à adresser à l'OFFICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE Maison des Associations, 2 av de Mindelheim 26300 BOURG DE PEAGE. Les inscriptions pourront également être prises chez INTERSPORT au Parc Saint Paul, jusqu'au 20 Août au prix de 10€00.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : OSCP - la marche au clair de lune.

Les retardataires pourront s'inscrire à la permanence de départ le samedi 14 Septembre de 14h00 à 19H, Maison des Associations, 2 av de Mindelheim, au prix de 12€00.

Aucun engagement ne sera remboursé quelle qu'en soit la raison (une fois le départ pris).

Visite du site : [www.oscp.jimdo.com](http://www.oscp.jimdo.com) - « évènements » : Marche au Clair de Lune

**ARRIVEE : MAISON DES ASSOCIATIONS, le dimanche 15 Septembre à 8H dernier délai. Les marcheurs qui ne pourront à l'évidence terminer dans les délais, au vu de leur horaire de passage au 3e point de contrôle et souhaitant toutefois continuer, seront stoppés et ramenés en navette au départ.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA MARCHÉ : Tél : 07 77 08 73 38